

Envoyé à la Préfecture
le 5.1.68

AFFAIRE N° 10. - Répartition de l'Allocation Scolaire 1965/1966

n° 10 -

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver la répartition ci-après de l'Allocation Scolaire pour l'année 1965/1966:

1°) La prise en recettes aux Chapitres:

./...

- 903 - Art.10516 " Allocation de la
CAISSE DEPARTEMENTALE
SCOLAIRE "

- p/acquisition de Mobilier	2 520 000	
- p/construction de classes économiques	5 600 000	8 120 000 Frs
	<u>5 600 000</u>	

En dépenses aux Articles:

- <u>214</u> : Mobilier scolaire	2 520 000
- <u>230/201</u> : Construction de classes économiques	5 600 000

2°) La prise en recettes au CHAPITRE 943

ART. 7373 "Participation de la Caisse
Départementale Scolaire" 390 450 Frs

- en dépenses aux Chap/932 - Art/6312

Entretien des bâtiments	300 000
- aux Chap/943 - Art/663 "Documentation"	90 450

à signaler que la participation pour le
remboursement des emprunts contractés pour les cons-
tructions scolaires, soit
a déjà été portée au Budget Primitif de 1966

7 690 673 Frs

Le montant total de l'Allocation s'élève donc à.....

16 201 123 Frs

12 500 000 Frs

La part revenant aux cantines scolaires ne devant plus figurer au Budget Communal conformément à la Circulaire préfectorale n° 65-SG/DAF/3 du 10/12/65, page VI - paragraphe I.

Je vous demande Mesdames et Messieurs d'approuver cette répartition et son rattachement par autorisation spéciale aux divers Chapitres du Budget Communal./.

Adopté à l'unanimité.